



# TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 6 décembre 2021

## ACTION SOCIALE ET OFFRE ÉDUCATIVE DU FASS

# ENTRAVE AUX DROITS DES CHEMINOTS, LA CONTRE-ATTAQUE S'IMPOSE !

**Alors que l'excédent budgétaire cumulé depuis plusieurs années du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale des cheminots atteint les 28 millions d'euros, la Direction veut priver les cheminots de droits aux prestations sociales, tout en réduisant l'accueil des bénéficiaires par la suppression de postes de cheminots à l'Action Sociale.**

**La CGT dit NON à la fermeture des lieux d'accueil éducatif et exige une expérimentation sur ses revendications et le recrutement massif à l'action sociale.**

De la même manière que la Direction a vendu nos EHPAD, privant les bénéficiaires d'une partie de leurs droits et transférant les cheminots dans une structure privée, elle envisage, maintenant, de fermer les 5 lieux d'accueil éducatif (LAE) de l'Action Sociale privant nos enfants en difficultés scolaires et familiales d'une partie du droit à l'accompagnement social.

Depuis 2017, ces structures ont été volontairement laissées à l'abandon par la direction. Elle n'a jamais souhaité retenir les propositions que la CGT porte depuis plusieurs années pour l'amélioration de l'offre dans nos LAE de Lille, Brétigny, Montlignon, Dijon et Bischheim.

Il aura fallu une DCI unitaire pour obtenir la tenue de groupes de travail au sein de la Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (COFASS), afin de travailler à l'évolution de l'offre éducative dans son ensemble.

De ces groupes de travail ressort une proposition unitaire efficace pour relancer l'activité par l'attractivité de nos LAE. Elle permettrait notamment d'améliorer l'offre éducative, avec et sans hébergement, de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui des bénéficiaires, parents comme enfants, ce qui implique les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne organisation des collectifs de travail.

Soit, une offre d'hébergement par Unité d'Action Sociale (UAS) nécessitant 38 éducateurs spécialisés (plus 21 personnels techniques), 2 éducateurs spécialisés par UAS en appui des CAS, ainsi que l'organisation de 8 week-ends et 6 séjours de répit sur l'année.

Malgré l'avancée de ces travaux, la Direction s'est focalisée sur la fermeture définitive des LAE, privant ainsi nos enfants dans le besoin du droit à l'accompagnement avec hébergement.

Ce choix unilatéral tourne le dos au travail et aux solutions apportées par les Organisations Syndicales correspondant pourtant aux études de la DREES sur la population française concernée.



En contrepartie de ce mauvais choix, la Direction annonce la création de deux CMPP (Centres médico-psycho-pédagogiques) sur la façade Ouest et la création de deux postes d'éducateurs spécialisés par UAS d'ici septembre 2022.

Ce serait, certes, une réponse aux besoins portés par la CGT, si tant est que la Direction s'en donne véritablement les moyens, et complémentirement à la nouvelle offre éducative telle que déterminée par les Organisations Syndicales, mais le dogme de la réduction des coûts refait surface.

La CGT est sceptique quant à la capacité de la Direction à tenir de tels engagements puisqu'elle annonce, dans le même temps, vouloir réaliser 3% de productivité à l'Action Sociale. De plus, trouver des éducateurs et des Travailleurs Sociaux pour réaliser un tel projet d'ici septembre 2022 paraît fantasque !

Dans les centres d'Action Sociale, porte d'entrée des demandes d'aides sociales, les effectifs sont aussi très insuffisants. Cela détériore les conditions de travail des cheminots de l'Action Sociale et dégrade, de fait, la qualité d'accueil et de service.

Par ailleurs, à n'ouvrir ces structures d'accueil que sous forme de permanence, la Direction envisage la fermeture définitive.

Ce sont des économies réalisées sur la santé des cheminots et de leurs ayants droit, des droits fondamentaux que la direction veut faire disparaître du statut social.

Afin que les droits des cheminots et de leur famille soient maintenus et améliorés, la Fédération CGT revendique :

- **la mise en place d'une expérimentation de la nouvelle offre éducative reprenant les propositions unitaires décrites en amont ;**
- **une véritable campagne de communication sur tout support existant à destination de tous les cheminots et de leurs ayants droit ;**
- **une campagne de recrutement visant à tenir les Cadres d'Organisation de tous les CAS composés a minima d'un.e secrétaire-assistant.e, un.e Assistant.e Social.e, un.e Conseiller.e en Economie sociale et familiale ainsi que deux postes d'éducateurs spécialisés par UAS ;**
- **Un centre d'action sociale a minima par département pour accueillir comme il se doit les bénéficiaires dans de bonnes conditions.**

**Ensemble, exigeons le maintien de nos LAE,  
le renforcement de notre Action Sociale pour l'amélioration  
des droits des cheminots et de leur famille.**

